



VILLE
de
MONTBONNOT
SAINT-MARTIN
(38330)

N° 01_01_2025_035

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le mardi 17 juin

le conseil municipal de la commune de MONTBONNOT-SAINT-MARTIN dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique BONNET, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 juin 2025

Présents : M. BONNET, Maire - Mme Marie-Béatrice MATHIEU - MM. Roger BOIS, Gilles FARRUGIA, Jean-François CLAPPAZ, Patrick DESCHARRIERES, Adjoint(e)s. Mmes Véronique BRULEBOIS-VIOTTO, Marie-France CARRE, Nadine HEILLIETTE, Anne-Marie SPALANZANI, Nathalie THIBAUT, - MM. Jean-Franck BARONI, Laurent COQUET, Paul KLEIN, Daniel LEIFFLEN, Alain MAFFET, Stéphane MOUNIER, Jean-Baptiste PERIN, Jérôme VINTI.

Pouvoirs : Mmes Caroline HALLE (pouvoir à Jean-François CLAPPAZ, Virginie SONJON (pouvoir à Gilles FARRUGIA), Catherine FAVAND (pouvoir à Paul KLEIN), Christine CARBONE (pouvoir à Marie-Béatrice MATHIEU), - MM. Xavier VIGNON (pouvoir à M. Roger BOIS), Alexis ISAAC (pouvoir à Jean-Franck BARONI), Claude BAUSSAND (pouvoir à Dominique BONNET), Michel PINERI (pouvoir à Anne-Marie SPALANZANI).

Absentes excusées : Mmes Laurence LE BARRILLEC, Flavie PARENDEL.

M Paul KLEIN est nommé secrétaire.

Vu l'article L2254-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'opération « Le Triptik » comportera 12 logements locatifs sociaux gérés par la SDH.

Il a été convenu qu'une subvention d'équilibre d'un montant total de 90 000 € serait versée par la commune à la SDH pour la réalisation de ces 12 logements locatifs sociaux.

La subvention se décompose comme suit :

- 24 000 € : reversement de la subvention de la communauté de Communes le Grésivaudan
- 66 000 € : subvention communale

<i>Nombre de conseillers</i>	
<i>En exercice</i>	29
<i>Présents</i>	19
<i>Votants</i>	27
<i>Nombre de voix pour</i>	27
<i>Nombre de voix contre</i>	0
<i>Abstention</i>	0
<i>NPPV</i>	0

OBJET :

**Signature d'une convention
avec la SDH pour la
réalisation de 12 logements
locatifs sociaux
-
« LE TRIPTIK »**

Certifié exécutoire

Publié sur le site Internet
www.montbonnot.fr et inséré
au registre des délibérations de
la commune de Montbonnot-
Saint-Martin

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le



ID : 038-213802499-20250617-01_01_2025_035-DE

Il appartient désormais à la commune de signer une convention financière avec la SDH pour entériner cet accord.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- Autorise Monsieur le Maire à signer cette convention financière avec la SDH.

Le secrétaire de séance,
Paul KLEIN



Fait à Montbonnot Saint-Martin,
les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Dominique BONNET



Annexe : Convention SDH Triptik